



Conseil de sécurité

Distr. générale
16 août 2018
Français
Original : anglais

Évolution de la situation en Guinée-Bissau et activités du Bureau intégré des Nations Unies pour la consolidation de la paix en Guinée-Bissau

Rapport du Secrétaire général

I. Introduction

1. Le présent rapport est soumis en application de la résolution 2404 (2018) du Conseil de sécurité, par laquelle celui-ci a prorogé le mandat du Bureau intégré des Nations Unies pour la consolidation de la paix en Guinée-Bissau (BINUGBIS) jusqu'au 28 février 2019 et m'a prié de lui rendre compte tous les six mois de la situation en Guinée-Bissau ainsi que des progrès accomplis dans l'application de la résolution et l'exécution du mandat du Bureau intégré. Il décrit également les principaux faits intervenus en Guinée-Bissau sur les plans politique, socioéconomique et humanitaire ainsi que dans les domaines de la sécurité et des droits de l'homme depuis mon rapport du 9 février 2018 (S/2018/110).

2. Le 4 mai, j'ai annoncé la nomination de José Viegas Filho (Brésil) au poste de représentant spécial du Secrétaire général pour la Guinée-Bissau et Chef du BINUGBIS. Succédant à Modibo Touré (Mali), dont le mandat s'est achevé le 6 mai, il a pris ses fonctions à Bissau le 28 mai.

II. Principaux faits nouveaux

A. Situation politique

3. Depuis mon précédent rapport, les initiatives engagées pour sortir de l'impasse politique dans laquelle se trouve la Guinée-Bissau et appliquer les Accords de Conakry dans le cadre de la mise en œuvre de la feuille de route de la CEDEAO pour une sortie de crise politique en Guinée-Bissau ont donné quelques signes encourageants. À la suite des efforts de facilitation déployés au niveau local par des personnalités religieuses bissau-guinéennes et face aux pressions exercées par les dirigeants des pays membres de la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO), le Président José Mário Vaz a finalement nommé Aristides Gomes Premier Ministre de consensus, ce qui a permis de constituer un gouvernement inclusif et de convoquer à nouveau l'Assemblée nationale en séance plénière. Le Président Vaz a par ailleurs fixé officiellement au 18 novembre 2018 la date des prochaines élections législatives. Malgré ces avancées, le consensus entre les acteurs



politiques reste fragile et de graves problèmes techniques et financiers entravent l'organisation des élections. Depuis son entrée en fonctions en mai, le Gouvernement inclusif nommé par le Premier Ministre Gomes a tardé à prendre des décisions importantes concernant les modalités d'inscription sur les listes électorales, de sorte que l'achat du matériel nécessaire au relevé des éléments d'identification biométriques des électeurs a pris du retard. L'indécision du nouveau Gouvernement fait planer un doute quant à sa détermination à respecter le calendrier fixé pour les élections législatives qui doivent se tenir en novembre.

4. Le 4 février, 19 Bissau-Guinéens ont fait l'objet de sanctions décrétées par la CEDEAO pour avoir entravé l'application des Accords de Conakry du 14 octobre 2016, décision qui, hormis de la part des intéressés, n'a suscité que de faibles protestations au sein de la population. Le 13 février, l'ancien Gouvernement a publié une déclaration qualifiant ces sanctions d'abusives, contraires aux principes directeurs de la CEDEAO et préjudiciables aux lois et à la Constitution de la Guinée-Bissau. Il a également fait savoir dans sa déclaration qu'il convoquerait une session extraordinaire de la Conférence des chefs d'État et de gouvernement des États membres de la CEDEAO afin de passer en revue les Accords de Conakry et de chercher à obtenir la nomination d'un nouveau médiateur indépendant et impartial prêt à aider la Guinée-Bissau à sortir de l'impasse politique.

5. Le 20 février, un avocat représentant les 19 personnes frappées de sanctions par la CEDEAO a saisi le Président en exercice de la Conférence des chefs d'État et de gouvernement, le Président du Togo, Faure Essozimna Gnassingbé, d'une requête sollicitant la suspension des sanctions pour des raisons de procédure et de fond. Il a invoqué dans son recours un manque de clarté et de cohérence dans l'application des sanctions et fait valoir que les personnes sanctionnées ne sauraient être tenues responsables de la non-application des Accords de Conakry.

6. Le 28 février, le Conseil de sécurité a adopté la résolution [2404 \(2018\)](#), par laquelle il a prorogé le mandat du BINUGBIS pour une durée d'un an, du 1^{er} mars 2018 au 28 février 2019. Dans cette résolution, le Conseil a confié au Bureau trois tâches prioritaires en matière d'appui : l'application complète des Accords de Conakry, le processus électoral afin d'assurer, en 2018, la tenue d'élections législatives, et l'examen de la Constitution de la Guinée-Bissau. Marquant une nette rupture avec les précédentes résolutions, le Conseil n'a inclus dans le mandat du Bureau intégré aucun volet relatif à l'état de droit ou aux institutions chargées de la sécurité. Le Conseil a pris note du fait que la Conférence avait donné mandat au Président de la Commission de la CEDEAO d'appliquer des sanctions contre toute personne ou organisation qui entrave le processus de sortie de crise en Guinée-Bissau, et noté que la Conférence avait vivement engagé l'Union africaine, la Communauté des pays de langue portugaise, l'Union européenne et l'ONU à aider la CEDEAO à appliquer effectivement ces sanctions.

7. Le 4 mars, des membres du Mouvement des citoyens conscients et insatisfaits (Movimento dos Cidadãos Conscientes e Inconformados) ont organisé une marche pacifique vers la mission de la CEDEAO à Bissau pour demander la pleine application des sanctions prononcées contre ceux qui entravent la mise en œuvre des Accords de Conakry. Les organisateurs ont remis au représentant de la CEDEAO une requête tendant à faire également figurer le Président Vaz sur la liste des personnes visées par ces sanctions.

8. Durant la période considérée, l'organisation des élections législatives et présidentielle est devenue la tâche la plus pressante et plus difficile dont le Gouvernement ait eu à s'occuper. Le 26 février, le Président par intérim de la Commission électorale nationale, José Pedro Sambú, a avisé le Président Vaz qu'il serait techniquement impossible de tenir des élections en mai, à la fin de la législature

de quatre ans alors en cours, comme le veut la Constitution. Le 27 février, M. Sambú a annoncé que le calendrier des élections législatives avait été revu et que le scrutin avait été repoussé au 18 novembre. De l'avis de la Commission, cette nouvelle échéance semblait plus réaliste, étant donné les obstacles techniques à surmonter et le peu de temps disponible pour procéder à la mise à jour des listes électorales.

9. D'après la Constitution et la loi électorale nationale, le Président est tenu de fixer la date des élections présidentielle et législatives par voie de décret, après avoir consulté le Gouvernement, les partis politiques et la Commission électorale nationale. Du 28 février au 1^{er} mars, le Président Vaz a ainsi contacté les représentants de 40 partis politiques enregistrés dans son pays afin de convenir d'une date. Lors de ces entretiens, les dirigeants des deux principaux partis bissau-guinéens, le Parti africain pour l'indépendance de la Guinée et de Cabo Verde (Partido Africano para a Independência da Guiné e Cabo Verde-PAIGC) et le Parti du renouveau social (Partido da Renovação Social-PRS), ont insisté pour que les élections aient lieu en 2018, conformément aux dispositions pertinentes de la Constitution et du droit électoral. Une rumeur très répandue veut que l'intention cachée du Président Vaz serait d'organiser les élections législatives et présidentielle simultanément en 2019, comme il l'avait annoncé à ses homologues lors de la session ordinaire de la Conférence des chefs d'État et de gouvernement du 16 décembre 2017. Dans ce contexte, le dirigeant de l'Assemblée populaire unie-Parti démocratique de Guinée-Bissau (Assembleia do Povo Unido-Partido Democrático da Guiné-Bissau) a dénoncé le long processus consultatif, estimant qu'il s'agissait d'une manœuvre délibérée du Président visant à faire traîner le processus électoral.

10. Le 9 mars, le Gouvernement et l'ONU ont lancé un projet conjoint, géré par le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) et financé au moyen d'un fonds de centralisation des contributions, dont l'objectif est d'aider les autorités nationales à organiser les élections législatives. Le financement du projet mis au point par le PNUD à l'issue de six mois de travail mené en étroite consultation avec le Gouvernement et l'Union européenne est évalué à 7,7 millions de dollars. Lors de la cérémonie de signature, le Gouvernement a confirmé qu'il participerait au financement du projet à hauteur de 1 million de dollars, un investissement sans précédent dans ce domaine. Il a par la suite annoncé qu'il apporterait un complément de 800 000 dollars à sa contribution initiale.

11. Compte tenu des difficultés auxquelles s'était heurté en son temps le Premier Ministre de l'époque, Artur Da Silva, pour constituer un gouvernement de rassemblement, le Président Vaz a organisé le 14 mars une réunion de concertation, à laquelle il a convié des acteurs politiques clefs, des organisations de la société civile et les cinq partenaires internationaux présents en Guinée-Bissau : l'Union africaine, la Communauté des pays de langue portugaise, la CEDEAO, l'Union européenne et l'ONU. Le Président a réaffirmé son engagement en faveur de la tenue d'élections législatives en 2018 et déploré l'absence de progrès dans la recherche d'une solution qui permettrait de sortir de l'impasse politique et institutionnelle dans laquelle se trouve le pays. Le PAIGC et son allié, le Collectif des partis politiques démocratiques unis contre la dictature (Coletivo de Partidos Políticos Democráticos Unidos Contra a Ditadura), n'ont pas participé à la réunion et ont tenu une conférence de presse conjointe le même jour, au cours de laquelle ils ont dénoncé toute velléité que pourrait avoir le Président Vaz de régler le problème en dehors du cadre prévu par les Accords de Conakry. Le Président de l'Assemblée nationale a lui aussi refusé de participer à la réunion.

12. Le 29 mars, le Conseil de paix et de sécurité de l'Union africaine a publié un communiqué dans lequel il a rappelé que les Accords de Conakry constituaient le principal cadre pour la sortie de l'impasse politique en Guinée-Bissau et exhorté les

acteurs nationaux à respecter leurs engagements et à veiller à la pleine mise en œuvre de la feuille de route de la CEDEAO et des Accords de Conakry. Le Conseil a également souligné que les sanctions imposées par la CEDEAO devraient rester en vigueur jusqu'à la pleine application des Accords, et demandé à cette dernière de mettre en place un mécanisme permettant de s'assurer que les sanctions produisent leurs effets. Il a également appelé les autorités bissau-guinéennes à respecter les dispositions de la Constitution relatives aux élections législatives et présidentielle prévues en 2018 et 2019. Enfin, il a lancé un appel aux partenaires internationaux pour qu'ils fournissent l'appui financier nécessaire à la prorogation du mandat de la Mission de la CEDEAO en Guinée-Bissau (ECOMIB).

13. Parallèlement, d'intenses consultations, organisées à Bissau en mars et en avril, sous l'égide de l'évêque catholique de la ville et facilitées par des chefs traditionnels et religieux, ont conduit à un rapprochement entre le PAIGC et le PRS. Les deux partis sont arrivés à un accord de principe et trouvé un terrain d'entente pour le choix d'un premier ministre de consensus. Ils se sont également engagés à participer à une session extraordinaire de l'Assemblée nationale qui aurait pour objet d'élire les nouveaux membres de la Commission électorale nationale et de prolonger l'actuelle législature jusqu'aux élections de novembre. Le 9 avril, lors d'une réunion avec les cinq partenaires internationaux à Bissau, le Président de l'Assemblée nationale a déclaré qu'il ne pourrait accéder à la requête de reconvoquer l'Assemblée qu'à la condition que les Accords de Conakry soient appliqués, à commencer par la nomination d'un premier ministre de consensus.

14. Une délégation ministérielle de la CEDEAO dépêchée à Bissau le 11 avril, conduite par le Président du Conseil des ministres de la CEDEAO et Ministre togolais des affaires étrangères, Robert Dussey, a pris acte du rapprochement entre le PAIGC et le PRS. Dans un communiqué de presse publié à la fin de sa visite, elle s'est félicitée de la volonté des deux principaux partis de collaborer afin de sortir de l'impasse politique.

15. Le 14 avril, lors de son sommet à Lomé, la Conférence des chefs d'État et de gouvernement a noté avec satisfaction que le Président Vaz avait décidé de nommer un premier ministre de consensus et d'annoncer la date des élections législatives. Elle a également relevé que les principaux acteurs politiques bissau-guinéens avaient décidé de convoquer une session extraordinaire de l'Assemblée nationale en vue d'élire les membres de la Commission électorale nationale et de prolonger la législature en cours. Elle a par ailleurs autorisé le maintien de la Mission de la CEDEAO en Guinée-Bissau jusqu'au 30 juin.

16. Le 16 avril, à son retour du sommet extraordinaire des chefs d'État et de gouvernement des pays membres de la CEDEAO, le Président Vaz a promulgué des décrets par lesquels il a relevé de ses fonctions le Premier Ministre Da Silva, nommé Aristides Gomes Premier Ministre de consensus et fixé la date des élections législatives au 18 novembre. Le Premier Ministre Gomes a prêté serment le même jour. Au vu de l'évolution de la situation, le groupe des 15 parlementaires qui avaient été exclus du PAIGC a appelé à la levée des sanctions imposées par la CEDEAO.

17. Le 19 avril, l'Assemblée nationale s'est réunie en séance plénière pour la première fois depuis décembre 2015. José Pedro Sambú, qui était le Président en exercice de la Commission électorale nationale, a été élu à ce poste par 93 voix pour, 1 abstention et 8 absences. L'Assemblée nationale a également adopté un projet de loi tendant à modifier la Constitution et prorogé à titre exceptionnel la législature en cours au-delà de la limite de quatre ans, jusqu'en novembre 2018. Le lendemain, la Ligue bissau-guinéenne des droits de l'homme (Liga Guineense dos Direitos Humanos) s'est insurgée contre la prorogation de la législature, qu'elle a jugée contraire à la Constitution.

18. Une délégation ministérielle de la CEDEAO, composée du Ministre togolais des affaires étrangères et du Ministre d'État et Secrétaire général de la présidence de la Guinée, s'est rendue à Bissau le 24 avril pour donner suite à la formation d'un gouvernement inclusif. Elle a rencontré le Président Vaz, le Premier Ministre Gomes, les dirigeants du PAIGC et du PRS, l'évêque catholique de Bissau et les représentants des cinq partenaires internationaux à Bissau.

19. Le 25 avril, le Président Vaz a nommé par décret les 26 membres du nouveau Gouvernement, composé de représentants des partis politiques siégeant à l'Assemblée nationale et du groupe des 15 parlementaires qui avaient été exclus du PAIGC et de membres du Bureau du Président. Dans un discours prononcé le lendemain, lors de la cérémonie d'investiture, le Président a souligné que le Premier Ministre serait principalement chargé de la tenue des élections législatives du 18 novembre. Le Premier Ministre Gomes a déclaré que son gouvernement s'efforcerait de faire pleinement appliquer les Accords de Conakry et veillerait à ce que les élections aient lieu en temps et en heure. Le 30 avril, le Président Vaz a nommé l'ancien Ministre de l'intérieur, Botche Candé, qui figure sur la liste des personnes visées par les sanctions de la CEDEAO, au poste de ministre d'État et de conseiller du Président en matière de défense et pour les questions de sécurité intérieure et extérieure.

20. Le 6 juin, le Premier Ministre Gomes a présenté un projet de pacte de stabilité aux représentants du groupe des cinq partenaires internationaux à Bissau. Il a annoncé que ce texte serait distribué aux partis politiques pour consultation. Le pacte pourrait, selon lui, servir de base aux travaux du gouvernement inclusif durant la période menant aux élections. À ce jour, aucune réaction officielle à ce document, qui n'a pas encore été présenté dans le cadre d'un dialogue national ouvert à tous, comme le prévoient les Accords de Conakry, n'a été enregistrée du côté des partis politiques. Des organisations de jeunesse et le Conseil des femmes se sont déclarés préoccupés par l'absence de consultations plus larges.

21. L'Assemblée nationale a entériné le programme du nouveau Gouvernement ainsi que le budget de l'État, les 19 et 21 juin. Le montant de ce premier budget adopté depuis l'éviction du Premier Ministre Domingos Simões Pereira en août 2015 a été fixé à 381 millions de dollars, avec déficit prévisionnel estimé à 78 millions de dollars. Le programme gouvernemental est principalement axé sur la préparation des élections.

22. Malgré ces avancées, les rivalités politiques entre le PAIGC et le PRS ont refait surface. Le 2 mai, la Ministre de l'administration territoriale, Ester Fernandes, a annoncé que huit gouverneurs régionaux, tous considérés comme proches du PRS, avaient été suspendus de leurs fonctions. Le chef du groupe du PRS à l'Assemblée a dénoncé cette mesure, la qualifiant de violation de l'accord de principe conclu entre les deux partis en mars et en avril sous l'égide de l'évêque catholique de Bissau. Après des semaines de consultations facilitées par la CEDEAO, le PRS a reconnu que la nomination des gouverneurs régionaux était une prérogative de la Ministre, qui appartient au PAIGC. Le 5 juin, il a été procédé à la nomination de huit nouveaux gouverneurs ainsi que du maire de Bissau, tous proches du PAIGC.

23. Depuis juin, le gouvernement du Premier Ministre Gomes s'efforce tant et plus de parvenir à un consensus concernant les modalités d'organisation des élections. L'un des obstacles, et non des moindres, réside dans la mise à jour des listes électorales, qui doit être effectuée avant les élections et aurait dû commencer en juillet, soit 90 jours avant l'échéance électorale de novembre. Le Premier Ministre a invité à plusieurs reprises les partis politiques siégeant à l'Assemblée nationale à des réunions techniques portant sur les différentes possibilités offertes pour l'impression des cartes d'électeur, qui ont donné lieu à des débats politisés quant à la question de savoir si les cartes devaient être imprimées là où les électeurs avaient été inscrits sur

les listes, dans un centre d'impression unique à Bissau, ou à l'étranger. Les experts électoraux du PNUD ont conseillé au Gouvernement d'éviter l'impression sur place, étant donné les problèmes logistiques qu'occasionnerait le transport du matériel nécessaire à travers le pays durant la saison des pluies. Le PRS a malgré tout continué d'insister pour que les cartes soient imprimées sur place, d'autres partis se sont montrés plus conciliants et ont envisagé de faire imprimer les cartes à Bissau et dans les bureaux régionaux de la Commission électorale nationale.

24. Le 4 juillet, le coordonnateur du groupe des 15 parlementaires qui avaient été exclus du PAIGC, Braima Camará, a renoncé à son mandat à l'Assemblée nationale et a rompu les ponts avec le PAIGC, en prévision de l'attribution du statut de parti politique officiel au Mouvement pour l'alternance démocratique, (Movimento de Alternância Democrática), qu'il dirige.

25. Le 18 juillet, dans la déclaration finale issue de la conférence qu'ils avaient tenue à Santa Maria (Cabo Verde), les chefs d'État et de gouvernement de la Communauté des pays de langue portugaise se sont dits prêts à fournir un appui électoral et ont appelé les partenaires internationaux à verser les contributions financières promises.

26. Le 20 juillet, le Gouvernement a publié un communiqué de presse indiquant que les inscriptions sur les listes électorales se dérouleraient au cours de la période du 23 août au 23 septembre et que les cartes d'électeur seraient imprimées par le Bureau de l'appui technique aux opérations électorales à Bissau et par les bureaux régionaux de la Commission électorale nationale. Il a également réaffirmé qu'il était déterminé à faire en sorte que les élections législatives aient lieu le 18 novembre.

27. Le 31 juillet, dans le communiqué final du sommet de la Conférence des chefs d'État et de gouvernement organisée à Lomé, les participants ont exhorté les acteurs politiques et la société civile bissau-guinéens à continuer de montrer qu'ils étaient attachés à la tenue des élections législatives le 18 novembre 2018. Ils ont également exprimé leur inquiétude quant à la lenteur des préparatifs du scrutin et ont appelé la communauté internationale à apporter son concours à la Guinée-Bissau. Ils ont pris note du versement d'une contribution de 1 million de dollars par l'Union économique et monétaire ouest-africaine en vue de faciliter l'organisation des élections, et ont eux-mêmes décidé d'y contribuer à hauteur de 2 millions de dollars. Ils se sont félicités des progrès accomplis depuis le sommet de la CEDEAO du 14 avril et ont pris la décision de lever les sanctions ciblées décrétées contre 19 parties prenantes le 4 février.

B. Situation en matière de sécurité

28. Dans l'ensemble, la situation en matière de sécurité en Guinée-Bissau est restée calme. Les manifestations de rue sont moins courantes depuis la nomination du nouveau Gouvernement. Le nombre d'infractions de droit commun, notamment de vols qualifiés et de vols simples, aurait néanmoins augmenté. Il semblerait par ailleurs que l'on ait observé une recrudescence des activités transfrontières illicites, en particulier le long de la frontière avec le Sénégal, au nord du pays.

29. Durant la période considérée, les forces armées, fermement encadrées, sont demeurées neutres et sont restées à l'écart de la vie politique du pays.

C. Situation sur le plan des droits de l'homme

30. La situation en matière de droits de l'homme n'a guère évolué. La faiblesse des institutions étatiques et le climat persistant d'instabilité politique ont nui au respect,

à la protection et à l'exercice de ces droits. Le pays n'a toujours pas entamé de nouvelles démarches en vue de créer une commission nationale indépendante des droits de l'homme, conformément aux Principes concernant le statut des institutions nationales pour la promotion et la protection des droits de l'homme (Principes de Paris), et l'actuel mécanisme national de protection des droits de l'homme continue de travailler sous le contrôle et la direction de l'État.

31. Aucun progrès significatif n'a été enregistré s'agissant des enquêtes sur les violations des droits de l'homme, en particulier celles liées à des coups d'État militaires menés par le passé et aux actes de violence dont ils ont été émaillés. Le 20 mars, un groupe d'avocats a dénoncé des cas de détention arbitraire et de corruption, dans lesquels auraient été impliqués des procureurs, et ont annoncé la création d'une association de lutte contre la corruption et les violations des droits de l'homme au sein du système judiciaire. Le 23 avril, la Cour de justice de la CEDEAO a tenu une audience à Bamako dans une affaire dont elle avait été saisie le 5 décembre 2016, portant sur des allégations d'usage excessif de la force et de déni du droit de manifester pacifiquement ; le jugement définitif est attendu le 16 octobre 2018.

32. Durant la période considérée, la tendance dont il avait été fait état précédemment consistant à imposer des restrictions à la participation à la vie politique et aux réunions pacifiques s'est inversée. Des organisations de la société civile ont organisé une série de marches pacifiques et de veillées à Bissau, qui se sont déroulées sans incident. Des grèves ont également eu lieu sans provoquer de troubles particuliers. Des agents des services de police judiciaire se sont mis en grève en février, et l'Union nationale des travailleurs de Guinée-Bissau (União Nacional dos Trabalhadores da Guiné-Bissau) a appelé à la grève générale des fonctionnaires du 7 au 9 mai, du 12 au 14 juin et du 26 au 28 juin, afin d'obtenir le versement d'arriérés de salaire, le réajustement des traitements et l'instauration de pensions de retraite.

D. Situation socioéconomique et humanitaire

33. La croissance économique de la Guinée-Bissau devrait atteindre 5,3 % en 2018, taux qui laisse augurer de perspectives dans l'ensemble encourageantes, en dépit du fléchissement observé par rapport à 2016 et 2017. Le 1^{er} juin, le Fonds monétaire international a accepté de reconduire pour un an la facilité élargie de crédit accordée à la Guinée-Bissau afin de renforcer la stabilité macroéconomique du pays durant la période électorale à venir et d'appuyer les réformes visant à mobiliser des ressources financières et à combler les carences des infrastructures essentielles. Cette prorogation a permis de débloquer 4,3 millions de dollars supplémentaires, portant le montant total du financement mis à disposition au titre de la facilité élargie de crédit à 24,2 millions de dollars. Diverses institutions financières internationales et banques de développement, notamment la Banque mondiale, ont indiqué qu'elles envisageaient de recommencer à fournir un appui budgétaire pourvu que les élections législatives se passent bien et qu'un nouveau gouvernement soit formé.

34. L'inquiétude grandit quant au volume que pourraient représenter en 2018 les récoltes de noix de cajou, principale source de revenus du pays : elles risquent d'être de 20 % inférieures aux quelque 200 000 tonnes récoltées en 2017. Cette baisse est attribuée aux mauvaises conditions climatiques et à une maladie fongique sévissant dans certaines zones. En mars, le Président Vaz a fixé un prix de référence très élevé pour la noix de cajou, à près de 1 000 francs CFA (environ 1,75 dollar) par kilogramme, soit presque le double du prix du marché dans la région. Depuis, les agriculteurs montrent peu d'empressement à vendre leur production en dessous du prix de référence et sont enclins à ne pas l'écouler. Bien qu'il soit encore trop tôt pour prédire le volume total des exportations de noix de cajou pour l'année, il est à craindre

que les petits exploitants ne rencontrent des difficultés financières dans les temps à venir.

35. Une moins bonne récolte de noix de cajou et une baisse du volume des exportations risquent aussi d'aggraver l'insécurité alimentaire dans les prochains mois. On estime que ce problème touchera environ 210 000 personnes entre les mois de février et mai, dont plus de 25 000 auront besoin d'une aide alimentaire immédiate. Il est probable que l'insécurité alimentaire continuera de menacer le pays, en particulier les zones rurales, si l'instabilité politique persiste, si aucune politique de sécurité alimentaire efficace n'est mise en place et si les agriculteurs ne diversifient pas leurs cultures vivrières ou marchandes.

36. Durant la période considérée, les services publics de base se sont dégradés. La capacité de production d'énergie du pays a diminué d'un tiers, en raison d'une mauvaise gestion de l'entreprise publique concernée et de difficultés financières de la part du Trésor public. Les habitants de Bissau ont dû faire face à des coupures d'eau et d'électricité plus longues qu'auparavant. Le réseau d'approvisionnement énergétique en dehors de Bissau est l'un des plus faibles en Afrique de l'Ouest : à peine 4 % des villes rurales sont desservies. De plus, l'incapacité du Gouvernement à tenir sa promesse de relever les salaires dans le secteur public et les grèves qui en ont résulté ont durement affecté les secteurs de l'éducation et de la santé dans l'ensemble du pays.

III. État d'avancement de l'exécution du mandat du Bureau intégré des Nations Unies pour la consolidation de la paix en Guinée-Bissau

A. Application des Accords de Conakry et de la feuille de route de la CEDEAO, dialogue politique et réconciliation nationale, et renforcement de la gouvernance démocratique, notamment grâce à la mise en œuvre de réformes nécessaires et urgentes

37. À la suite du remaniement de son mandat, le BINUGBIS a accordé la priorité à l'ouverture d'un dialogue avec les parties prenantes nationales pour encourager les moyens d'appliquer les Accords de Conakry. Mon Représentant spécial a entretenu des contacts fréquents avec le Président, le Premier Ministre et son gouvernement, le Président de l'Assemblée nationale, le Président de la Cour suprême et le chef d'état-major général des forces armées. Il s'est également concerté avec les chefs de partis politiques et les représentants de la société civile, notamment des groupes de femmes et de jeunes.

38. Mon Représentant spécial a continué de coordonner à Bissau le groupe des cinq partenaires internationaux pour sortir de l'impasse politique. Lors du mois qui a précédé le sommet extraordinaire de la Conférence des chefs d'État et de gouvernement des pays membres de la CEDEAO le 14 avril, le groupe a tenu des consultations avec les principaux acteurs politiques, notamment avec le Président le 16 mars et avec le Président de l'Assemblée nationale le 9 avril, en vue de réaffirmer que les Accords de Conakry demeuraient le cadre principal pour sortir de l'impasse politique.

39. Le BINUGBIS a resserré sa coopération avec la CEDEAO à l'appui de la mise en œuvre des Accords de Conakry, y compris en fournissant une assistance technique pour les préparatifs du sommet extraordinaire du 14 avril. Soucieux de préserver un esprit de concertation, mon Représentant spécial a maintenu des contacts réguliers avec le Président de la Conférence des chefs d'État et de gouvernement de la

CEDEAO, le Président Gnassingbé du Togo, ainsi que le Médiateur de la CEDEAO pour la Guinée-Bissau, le Président Alpha Condé, de la Guinée.

40. Afin de mobiliser un appui international à la mise en œuvre des Accords de Conakry, mon Représentant spécial a tenu des consultations bilatérales à Bruxelles, à Lisbonne et à Paris du 26 février au 2 mars, établi des contacts avec l'Organisation internationale de la Francophonie, lors d'une visite officielle à Bissau le 21 mai, et a participé au sommet de la Communauté des pays de langue portugaise à Santa Maria (Cabo Verde), les 17 et 18 juillet.

41. Le BINUGBIS a également fourni des conseils d'ordre stratégique et technique ainsi qu'une aide financière par l'intermédiaire du Fonds pour la consolidation de la paix, à la commission chargée d'organiser la conférence nationale pour la consolidation de la paix et du développement en Guinée-Bissau. En mai, la commission a organisé un cycle de réunions avec les principales parties prenantes nationales, notamment le Président Vaz et le Président de l'Assemblée nationale, afin de présenter officiellement son rapport intitulé « Au nom de la paix ». Dans ce rapport figurent les principales conclusions et recommandations issues des consultations menées de 2009 à 2017 à l'échelle nationale avec plus de 3 000 personnes sur les causes des conflits et de l'instabilité en Guinée-Bissau. Les exposés faits ont contribué à raviver l'intérêt des autorités pour les travaux de la commission et de porter l'attention sur la nécessité d'instaurer une réconciliation nationale.

B. Calendrier des élections législatives de 2018

42. En étroite coordination avec les partenaires internationaux, mon Représentant spécial a usé de ses bons offices, en priorité auprès des acteurs nationaux, en vue de faire avancer les préparatifs pour la tenue des élections législatives le 18 novembre. Il s'est entretenu régulièrement avec le Premier Ministre, le Président de l'Assemblée nationale, les chefs des partis politiques et le Président de la Commission électorale nationale de l'état d'avancement des préparatifs des élections et des problèmes y relatifs, notamment l'inscription sur les listes électorales.

43. Parallèlement, en coordination avec les partenaires internationaux, le BINUGBIS et le PNUD ont souligné qu'il importait d'aider le Gouvernement sur le plan des préparatifs techniques et de mobiliser des ressources en vue de la tenue des élections. Le projet d'assistance électorale élaboré par le PNUD et l'Union européenne renforce les capacités de la Commission électorale nationale et du Bureau d'appui technique au processus électoral, relevant du Ministère de l'administration du territoire, d'actualiser les listes électorales, de mener une campagne d'éducation civique auprès des électeurs et de résoudre les derniers problèmes techniques concernant l'ouverture du scrutin. Le BINUGBIS et la Commission électorale nationale ont régulièrement coprésidé des réunions pour informer le Gouvernement, les partis politiques et les partenaires internationaux de l'état d'avancement des préparatifs électoraux, y compris des ressources nécessaires à la tenue du scrutin.

44. Le 28 février, le PNUD et le Bureau d'appui technique ont organisé à Bissau une séance de formation sur l'inscription des électeurs sur les listes à l'intention de 267 membres du personnel, dont 40 femmes. La formation a permis aux participants de mieux appréhender les techniques et les outils de collecte des données et de mieux comprendre le cadre juridique relatif à l'inscription sur les listes électorales.

45. En mai, avec le concours de l'Union européenne, le PNUD a aidé le Bureau d'appui technique à définir la méthode d'inscription sur les listes électorales ainsi que les caractéristiques techniques du matériel requis. Le PNUD met actuellement la

dernière main à la passation de marchés pour l'acquisition de matériel d'inscription des électeurs afin d'aider les autorités nationales à se préparer aux élections.

46. Du 18 au 29 juin et du 9 au 28 juillet, le BINUGBIS a facilité l'organisation de formations à Bissau sur la sécurité des élections et la prévention de la violence avec l'appui du Centre international Kofi Annan de formation au maintien de la paix et le parrainage de l'Allemagne. En tout, 95 membres, dont 17 femmes, d'organismes bissau-guinéens chargés de la sécurité publique, du maintien de l'ordre et de la défense ont participé à cette formation, axée sur les dispositifs d'alerte rapide et de commandement conjoint à l'échelle nationale.

C. Examen de la Constitution bissau-guinéenne

47. En dépit de la formation d'un gouvernement inclusif et de la reprise des travaux de l'Assemblée nationale, les acteurs nationaux se sont montrés peu enclins à entreprendre des réformes de fond, y compris la révision de la Constitution, avant la tenue des élections législatives.

48. En avril, le BINUGBIS a renoué le dialogue avec la commission parlementaire ad hoc chargée de la réforme de la Constitution et est en train d'élaborer un plan pour l'aider à appliquer les mesures prioritaires requises en vue de cette réforme dans les meilleurs délais. Il fournit également un appui technique et financier, à l'aide de ressources provenant du Fonds pour la consolidation de la paix, afin d'aider les organisations de la société civile à être mieux à même de participer aux consultations relatives au projet de réforme de la Constitution, préparé par la commission ad hoc.

D. Renforcement des institutions démocratiques et amélioration des capacités des organes de l'État

49. Du 9 mai au 21 juin, le BINUGBIS a organisé cinq formations sur l'encadrement militaire à l'intention de plus de 200 officiers des forces armées, 10 membres de l'Institut de la défense nationale et 40 commandants de la garde nationale, dont 20 femmes, afin d'améliorer leurs compétences en matière de commandement, et de les sensibiliser à l'importance du respect des prérogatives constitutionnelles et de l'état de droit. Le 1^{er} juin, à la demande de l'état-major général des forces armées, le BINUGBIS a dispensé ces mêmes cours lors d'une séance parrainée par l'état-major général des forces armées à 48 commandants pressentis pour occuper des postes de conseiller politique auprès d'officiers militaires de haut rang.

50. À l'appui du programme conjoint sur la police, la justice et l'administration pénitentiaire, entrepris dans le cadre de la cellule mondiale de coordination, le BINUGBIS a continué de regrouper le personnel des organismes chargés de la justice et de la sécurité en vue d'une exécution plus efficace des stratégies nationales en matière de sécurité publique, de maintien de l'ordre et d'administration judiciaire et pénitentiaire. Au titre du projet connexe d'accès à la justice, le PNUD a remis aux autorités de Mansôa dans la région d'Oio un nouveau palais de justice.

E. Promotion et protection des droits de l'homme

51. Le BINUGBIS a continué d'aider les autorités nationales à promouvoir et protéger les droits de l'homme, notamment grâce à des conseils stratégiques et à un appui technique et financier, ainsi qu'à des activités de sensibilisation, à un renforcement des capacités et à des formations. Il a également prodigué des conseils techniques au Secrétariat d'État chargé de la planification et de l'intégration régionale

en vue d'une prise en compte systématique des droits de l'homme, dans le processus actuel de l'harmonisation du plan stratégique et opérationnel du pays, « Terra Ranka », avec les cadres mondiaux de développement, notamment le Programme 2030 et l'Agenda 2063.

52. Le BINUGBIS a continué d'aider le réseau national des défenseurs des droits de l'homme en offrant des formations sur le suivi et la protection des droits de l'homme, en particulier pendant la période électorale. Les 20 et 21 avril, il a facilité l'organisation d'un séminaire-retraite stratégique du réseau, axé sur la nécessité de mettre en place des dispositifs d'alerte rapide et des mécanismes de protection. Le renforcement des capacités dans ces domaines permettra de resserrer les liens entre le réseau et les mécanismes internationaux de défense des droits de l'homme, notamment l'examen périodique universel du Conseil des droits de l'homme et des autres dispositifs.

53. Le 7 avril, le BINUGBIS a facilité une séance de formation organisée par la Ligue bissau-guinéenne des droits de l'homme sur la liberté de réunion et de manifestation pacifique à laquelle ont participé 30 agents des services de répression, dont 5 femmes, issus des forces d'intervention rapide, de maintien de l'ordre et de la Garde nationale. Du 27 avril au 1^{er} mai, le Bureau a organisé une campagne de cinq jours sur les droits de l'homme à l'intention de centaines de jeunes de Bissau et des régions de Biombo, Cacheu et Gabú dans le cadre d'une initiative d'éducation civique.

54. Depuis avril, le BINUGBIS sensibilise les parties prenantes au processus électoral, à savoir les membres de la Commission électorale nationale et des commissions du Bureau d'appui technique au processus électoral, les représentants d'organisations de la société civile, les responsables locaux et les chefs religieux, les personnes handicapées, les professionnels des médias et les techniciens sur leur rôle en matière de promotion et de protection des droits de l'homme en période électorale. Le Bureau a organisé, en collaboration avec le PNUD, la Commission électorale nationale et le Bureau d'appui technique au processus électoral, des ateliers multipartites consacrés aux droits de l'homme en prévision des élections à l'intention de 245 participants, dont 85 femmes, de Bissau et des régions de Cacheu, Oio, Quinara et Bolama.

55. D'après les évaluations menées dans les régions de Bafatá (du 17 au 19 avril), de Gabú (du 23 au 26 avril) et de Quinara (du 8 au 10 mai), l'extrême pauvreté, l'accès inégal à l'éducation, les formes multiples et croisées de discrimination touchant les femmes et les filles, ainsi que des pratiques traditionnelles néfastes, notamment le mariage précoce et forcé, entravent la participation des femmes et des jeunes à la vie économique, publique et politique.

56. Le 5 juillet, le BINUGBIS a lancé une série de séances d'information sur les questions liées aux droits de l'homme dans le domaine de la justice transitionnelle et de la réconciliation, à l'intention des membres de la commission chargée d'organiser la Conférence nationale pour la consolidation de la paix et du développement en Guinée-Bissau. Ces séances ont vocation à aider les membres à mieux comprendre les incidences sur les droits de l'homme des diverses propositions en faveur de la réconciliation nationale qui ont été présentées par la commission dans son rapport de 2017.

F. Lutte contre le trafic de drogues et la criminalité transnationale organisée

57. Depuis mon précédent rapport, de modestes progrès ont été constatés pour ce qui est de la volonté des autorités nationales de lutter contre le trafic de drogues et la criminalité transnationale organisée. Le 4 avril, une Cellule aéroportuaire anti trafic est devenue opérationnelle à l'aéroport international de Bissau, dans le cadre d'un Projet de communication aéroportuaire conclu entre l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime (ONUDC), l'Organisation internationale de police criminelle (INTERPOL) et l'Organisation mondiale des douanes. Le Gouvernement a affecté 15 agents de la police judiciaire, des douanes, de la Garde nationale, des forces de l'ordre et du Bureau central national d'INTERPOL dans le cadre de cette initiative multipartite pilotée par le pays. Durant le mentorat en cours d'emploi organisé par l'ONUDC sur les techniques de ciblage et de profilage, les membres de la Cellule ont arrêté sept passeurs de drogues et saisi 6,9 kilogrammes de cocaïne le long de l'itinéraire aérien São Paulo-Lisbonne-Bissau, preuve que la Guinée-Bissau demeure un pays de transit pour le trafic de cocaïne en provenance d'Amérique du Sud.

58. Dans le cadre du programme conjoint sur la police, la justice et l'administration pénitentiaire, le BINUGBIS et l'ONUDC ont dispensé une formation à l'intention de la police judiciaire, des forces de l'ordre, de la Garde nationale, de la cellule de renseignement financier, de la Cellule de lutte contre la criminalité transnationale et de la Cellule aéroportuaire anti-traffic, ce qui s'est traduit par une augmentation du nombre de réunions entre ces entités, une amélioration de la planification des opérations conjointes et une intensification de l'échange rapide d'informations.

59. Pendant la période considérée et conformément à la résolution [2404 \(2018\)](#) du Conseil de sécurité, l'ONUDC a renforcé ses activités en Guinée-Bissau et, de concert avec le BINUGBIS, a appuyé le Gouvernement afin qu'il puisse intervenir davantage dans les régions grâce à la création de postes de police judiciaire à Catió, dans la région de Tombali, et dans l'île Bubaque, dans l'archipel des Bijagós de la région de Bolama. L'archipel, formé de 88 îles, expose la Guinée-Bissau à des activités criminelles du fait de la difficulté de contrôler ses vastes eaux territoriales. En avril, l'ONUDC a lancé en Guinée-Bissau un nouveau projet relatif à la criminalité transfrontalière organisée en Gambie, en Guinée-Bissau et au Sénégal afin de renforcer les capacités nationales et de favoriser le resserrement de la coopération régionale en matière de détection et d'enquête. En mai, l'ONUDC et la France ont également procédé à une évaluation conjointe sur la manière de renforcer la sûreté maritime et l'état de droit dans une optique de développement durable. En mai, l'ONUDC a dépêché à Bissau un expert des services de répression, spécialiste de la traite d'êtres humains.

60. Le BINUGBIS et l'ONUDC ont également appuyé la réactivation de la Cellule de lutte contre la criminalité transnationale, qui était paralysée depuis février 2017. Elle a repris ses activités après que le nouveau Directeur de la police judiciaire, nommé le 14 mai, a décidé en priorité de réaffecter à ladite cellule des membres de la police judiciaire, qui représentent désormais la moitié de ses effectifs. Le BINUGBIS a envoyé à la Cellule des conseillers pour les questions de police afin que ces derniers y encadrent leurs homologues.

61. Le BINUGBIS a fourni un appui technique et financier à l'organisation du deuxième Congrès général de la magistrature debout, qui s'est tenu les 23 et 24 mai à Bissau. Les débats et les recommandations ont porté sur le rôle des magistrats et des procureurs dans la lutte contre la corruption et l'impunité, en particulier le trafic de drogues et la criminalité organisée, et sur les stratégies visant à résister à l'influence indue exercée par les politiques et les militaires. L'ONUDC est en tête des

efforts visant à arrêter une stratégie interinstitutions en vue de l'adoption d'une approche multisectorielle dans la lutte contre le problème de la drogue. Cela encouragera des programmes conjoints entre des entités en vue d'appuyer les autorités nationales et régionales dans l'application de politiques plus équilibrées, axées sur la personne, qui encouragent les droits de l'homme, la santé et la réinsertion, outre l'action de répression.

62. Lors d'une réunion avec ma Conseillère principale pour les politiques, Ana Maria Menéndez Pérez, qui s'est tenue à Bissau le 25 mai, le Président Vaz a demandé à la communauté internationale d'accroître son appui à la lutte contre la criminalité transnationale organisée, notamment le trafic de drogues et la traite d'êtres humains. Le Président a noté que les activités illicites, entre autres l'implication d'éléments des forces armées, portaient atteinte à la stabilité et à la gouvernance démocratique. Lors d'une réunion avec l'ONUDC et le BINUGBIS le 4 juin, le Président a redit ces préoccupations et demandé à l'ONUDC d'appuyer, en collaboration avec le BINUGBIS, la conception et la mise en œuvre d'un plan national de lutte contre la grande criminalité transnationale. Il a indiqué qu'il adresserait rapidement une demande d'assistance officielle au Directeur exécutif de l'ONUDC, qui n'a cependant reçu aucune lettre à ce jour.

63. Le 9 juillet, le BINUGBIS a lancé un programme pilote de protection des populations locales à Buba (région de Quinara), afin de mieux prévenir et combattre le trafic de drogues et la criminalité transnationale organisée, en favorisant des partenariats entre les institutions publiques et la population.

64. Durant la période considérée, le BINUGBIS et l'ONUDC ont également dispensé une formation à 23 agents des services de répression sur le contrôle aux frontières, et encadré leurs homologues s'agissant des enquêtes sur la traite d'êtres humains. Le BINUGBIS et l'Union africaine ont fourni un appui technique et organisé des formations aux fins de l'installation et de l'utilisation de la base de données en réseau mobile d'INTERPOL dans les postes frontière de Djegue (nord), Pirada (nord-est) et Cuntabane (sud), ce qui a permis de renforcer le contrôle des frontières.

G. Intégration d'une démarche tenant compte de la problématique femmes-hommes dans la consolidation de la paix

65. Au cours de la période considérée, le BINUGBIS a fourni des conseils stratégiques et techniques ainsi qu'un appui au processus conduisant à la création, le 5 avril, du Conseil des femmes bissau-guinéennes, un groupe de femmes ouvert à tous, qui vise à promouvoir la participation de ces dernières à la consolidation de la paix, à la réconciliation et aux processus politiques à l'échelle nationale. Composé de 25 femmes représentant la société civile, les partis politiques et le secteur privé, de Bissau et des différentes régions, le Conseil est né de l'ancien Groupe de médiation des femmes, qui était parvenu à faciliter un dialogue direct, en juillet 2017, entre les parties à l'origine de l'impasse politique.

66. Le 25 mai, le Conseil des femmes, fort de l'appui technique et financier fourni par le BINUGBIS par l'intermédiaire du Fonds pour la consolidation de la paix, a organisé le premier Forum national des femmes et des filles pour la paix à Bissau, qui a réuni quelque 800 femmes en vue de la formulation de recommandations concrètes à l'intention des acteurs politiques sur les questions touchant à la pérennisation de la paix en Guinée-Bissau. En prévision du Forum, le Conseil des femmes avait organisé une série de petites conférences dans toutes les régions, ce qui avait permis de diffuser des messages sur la nécessité de la cohésion sociale et le besoin de recueillir les points de vue des femmes et des jeunes au sujet des conséquences de l'impasse politique sur leur vie.

67. Les points de vue ont été présentés au Forum national aux représentants du Gouvernement, des partenaires internationaux et de l'Organisation des Nations Unies, notamment ma Conseillère principale pour les politiques. Les consultations et les préparatifs préalables à cette manifestation ont contribué à accorder une légitimité au Conseil des femmes en tant que réseau national pour la consolidation de la paix et à faire entendre la voix des femmes et des jeunes de toutes les régions du pays auprès des décideurs à Bissau.

68. Le 7 juin, grâce à l'appui constant du BINUGBIS, le Conseil des femmes a adopté le document final des conférences régionales et du Forum national, dans lequel figurent les modalités d'engagement avalisées par le Conseil lors de la table ronde nationale, s'agissant de l'élaboration par le Gouvernement d'un pacte inclusif de stabilité et de la promotion de la participation des femmes aux prochaines élections.

69. De mai à juillet, en collaboration avec l'équipe de pays des Nations Unies et le groupe thématique sur l'égalité des sexes dirigé par ONU-Femmes, le BINUGBIS a appuyé le Collectif politique des femmes afin de revigorer l'adoption d'une loi sur des quotas femmes-hommes pour les élections législatives et administratives. À cet égard, le BINUGBIS a fourni des conseils techniques lors de la création d'un comité de sensibilisation composé de représentants de groupes de femmes, chargé d'examiner un projet de proposition à soumettre à l'Assemblée nationale avant les prochaines élections législatives.

H. Mobilisation, harmonisation et coordination de l'aide internationale

70. Les 19 et 20 mars et les 9 et 10 juillet, le BINUGBIS, le PNUD et l'Union européenne ont entrepris des missions conjointes à Dakar en vue de mobiliser des ressources pour les élections législatives. À l'occasion de consultations séparées avec des ambassades non résidentes accréditées auprès de la Guinée-Bissau et d'une table ronde avec les partenaires bilatéraux, le BINUGBIS et l'Union européenne ont souligné le caractère urgent de la mobilisation de ressources afin d'actualiser la répartition des bureaux de vote et les listes électorales.

71. Si le Gouvernement et le PNUD ont concouru, à hauteur de 1,8 million de dollars et de 200 000 dollars respectivement, au projet d'assistance électorale (représentant un montant total de 7,7 millions de dollars), né d'un accord entre le Gouvernement et l'ONU, il est urgent de combler le déficit de 5,7 millions de dollars. Même si l'on tient compte des annonces de contributions faites par l'Union européenne (2,5 millions d'euros), le Japon (1 million de dollars), l'Italie (100 000 euros) et le Gouvernement (500 000 dollars), il manque encore 1,2 million de dollars. En outre, les contributions annoncées pourraient ne pas être disponibles avant le mois de septembre et les fonds existants permettent uniquement de se procurer les logiciels et le matériel d'inscription sur les listes électorales et ne sont pas suffisants pour financer toute la procédure électorale. Le Gouvernement a demandé au PNUD de se charger de l'achat du matériel d'inscription sur les listes électorales et a prié l'Angola, le Nigéria, le Portugal et le Timor-Leste de prêter du matériel pour pouvoir lancer l'inscription dans les meilleurs délais. Ces démarches n'ont pas encore porté leurs fruits.

IV. Questions transversales

A. Intégration du système des Nations Unies

72. Le Bureau et l'équipe de pays des Nations Unies ont collaboré avec leurs interlocuteurs au sein de l'administration afin d'achever et d'approuver pour 2016 et 2017 les rapports d'activité du Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide à la consolidation de la paix (2016-2020) et d'élaborer des plans de travail conjoints pour 2018. Le BINUGBIS et l'équipe de pays des Nations Unies ont mis au point une stratégie de partenariat et de mobilisation des ressources, en vue d'engager une collecte de fonds stratégique et cohérente visant à couvrir le reliquat de 65 % du budget de financement du plan-cadre.

73. Les activités du groupe de travail sur les droits de l'homme créé au titre du Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide à la consolidation de la paix ont repris au cours de la période considérée. Le groupe sert de plateforme d'échange d'informations sur les politiques relatives aux droits de l'homme entre l'équipe de pays des Nations Unies et les partenaires nationaux.

74. Le BINUGBIS et l'équipe de pays des Nations Unies ont poursuivi l'exécution de six projets financés par le Fonds pour la consolidation de la paix : promotion du dialogue politique et de la réconciliation nationale, renforcement des secteurs judiciaire et des médias, participation accrue des femmes et des jeunes à la vie politique du pays et renforcement des compétences en matière d'encadrement des groupes de jeunes ruraux pour leur permettre de participer à la consolidation de la paix.

B. Information et communication stratégiques

75. Le BINUGBIS a continué de mieux faire connaître les aspects des travaux et du mandat des Nations Unies en Guinée-Bissau, y compris les bons offices de mon Représentant spécial et les activités de l'équipe de pays des Nations Unies au moyen de différents médias : communiqués et articles de presse, messages sur les médias sociaux, émissions de radio et bulletin d'information externe.

76. Du 15 avril au 22 juin, le BINUGBIS a organisé la troisième édition de son programme de sensibilisation de la population à la citoyenneté qui a permis de toucher en 40 lieux plus de 6 000 personnes, dont 2 000 femmes, grâce à des débats et à la projection de films, portant sur les questions relatives à l'exécution du mandat du BINUGBIS. Les manifestations organisées ont également été l'occasion de distribuer plus de 4 000 guides illustrés sur les droits constitutionnels des citoyens.

77. Avec l'appui du Fonds pour la consolidation de la paix, le BINUGBIS a redoublé d'efforts pour promouvoir l'indépendance des médias grâce au renforcement de la capacité des journalistes, des professionnels et des associations à l'approche des élections. Il a dispensé les 19 et 20 mars et du 10 au 12 mai une formation portant sur la déontologie en période électorale à l'intention de 100 journalistes, dont 10 femmes. Il a également fourni un appui technique au renforcement des organes de supervision des médias, notamment dans le cadre de la révision des statuts pertinents, et contribue actuellement à une révision du cadre juridique du secteur des médias.

C. Sûreté et sécurité du personnel

78. Dans l'ensemble, les conditions de sécurité pour le personnel des Nations Unies en Guinée-Bissau sont restées stables. En dépit d'une recrudescence signalée des

infractions de droit commun, les infractions pénales et les atteintes à la sécurité ont rarement touché le personnel des Nations Unies.

V. Restructuration interne de la mission à titre provisoire

79. Le BINUGBIS est en train de réaligner ses travaux conformément à la révision de son mandat au titre de la résolution 2404 (2018) du Conseil de sécurité. Cette restructuration temporaire répond aux recommandations de la mission d'évaluation technique dirigée par le Département des affaires politiques à la fin du mois de mars, et tient compte des recommandations issues de la mission d'examen stratégique de décembre 2016. Après que le Conseil de sécurité a supprimé les tâches qui incombaient au BINUGBIS dans les domaines de l'état de droit et de la sécurité, le Bureau a procédé à une réaffectation temporaire du personnel afin de répondre aux trois priorités énoncées dans son mandat. Le personnel de l'ancienne section chargée des institutions de l'état de droit et des institutions de la sécurité forment trois groupes de travail pour le reste de l'année 2018 : a) affaires politiques et bons offices ; b) droits de l'homme et égalité des sexes ; c) lutte contre le trafic de drogues et la criminalité organisée. La réaffectation temporaire du personnel s'explique par l'accroissement des responsabilités de la composante affaires politiques de la mission, suscité par les élections, le traitement des demandes connexes et la nécessité de renforcer les bureaux régionaux à cet égard.

80. Conformément à la résolution 2404 (2018) du Conseil de sécurité, le Bureau a toujours pour mandat de fournir des conseils et un appui stratégiques au Gouvernement bissau-guinéen afin qu'il puisse lutter contre le trafic de drogues et la criminalité transnationale organisée, en étroite collaboration avec l'ONUSC. Le BINUGBIS a temporairement mis sur pied un service spécialisé dans la lutte contre le trafic de drogues et la criminalité transnationale organisée, à partir des ressources inscrites au budget actuel. Le groupe a poursuivi les activités d'appui stratégique et technique que le Bureau fournissait aux institutions publiques s'agissant du trafic de drogues et de la criminalité transnationale organisée.

81. Le Secrétariat proposera un budget révisé pour le BINUGBIS pour 2019, qui sera examiné par l'Assemblée générale à sa soixante-treizième session, et tiendra compte de la révision du mandat au titre de la résolution 2404 (2018). La restructuration temporaire du Bureau et son projet de budget pour 2019 ont été établis sans préjudice des recommandations énoncées dans l'évaluation stratégique de la mission. Dans l'évaluation figureront différentes options concernant une restructuration possible de la présence de l'ONU dans le pays et une nouvelle hiérarchisation des tâches, que je présenterai au Conseil de sécurité en novembre et sur lesquels il devrait se prononcer en février 2019, à l'occasion de l'examen du renouvellement du mandat du BINUGBIS.

VI. Observations

82. Je demeure préoccupé par la situation en Guinée-Bissau, en dépit des progrès encourageants accomplis au début de 2018 pour sortir de la longue impasse politique et institutionnelle. La désignation d'un premier ministre de consensus, la formation d'un gouvernement inclusif et la reprise de l'activité parlementaire ont ravivé les espoirs après trois années de paralysie et permis de remplir trois conditions cruciales à la pleine mise en œuvre des Accords de Conakry. Je tiens tout particulièrement à saluer l'action menée par les chefs religieux et les dirigeants des organisations de la société civile pour faciliter un rapprochement entre les différents acteurs politiques nationaux. Toutes les parties prenantes nationales, notamment les partis politiques, le

Président, le Premier Ministre, le Président de l'Assemblée nationale et les dirigeants du PAIGC et du PRS, doivent poursuivre un dialogue constructif pour surmonter leurs divergences et faire avancer la mise en œuvre, dans leur intégralité, de la feuille de route de la CEDEAO et des Accords de Conakry. Je réaffirme la volonté de l'ONU d'appuyer l'action menée en ce sens.

83. Les efforts soutenus que la CEDEAO fait pour négocier une solution à l'impasse politique et pour aider les acteurs nationaux à mettre pleinement en œuvre les Accords de Conakry demeurent indispensables. J'encourage le comité de contrôle, où siègent le Médiateur de la CEDEAO pour la Guinée-Bissau, le Président Condé de la Guinée, le nouveau Président de la Conférence des chefs d'État et de gouvernement, le Président Muhammadu Buhari du Nigéria, et le Président de la Commission de la CEDEAO, Jean-Claude Kassi Brou, à continuer d'aider le peuple bissau-guinéen à mettre pleinement en œuvre les Accords de Conakry et la feuille de route de la CEDEAO. L'ONU appuie l'action de la CEDEAO, en étroite coopération avec l'Union africaine, la Communauté des pays de langue portugaise et les partenaires de l'Union européenne.

84. Les retards accumulés et l'absence constante de précision et de responsabilisation dans les préparatifs des élections législatives de 2018 demeurent préoccupants. Les élections législatives et présidentielle sont désormais au cœur de la vie politique et il importe qu'elles soient organisées – respectivement en 2018 et 2019 – dans les meilleurs délais et qu'elles soient crédibles. Elles doivent être organisées conformément à la Constitution, aux lois et aux engagements nationaux. J'exhorte le Premier Ministre et les autorités nationales à donner une direction politique ferme au processus électoral, à faciliter les détails techniques et à donner les moyens à l'organisme de gestion des élections de mettre en œuvre des solutions éprouvées aux fins de la tenue d'élections crédibles en temps voulu. L'ONU continuera de soutenir dans la mesure du possible les partenaires nationaux dans leur détermination, y compris en ce qui concerne les préparatifs techniques et la mobilisation des ressources nécessaires.

85. S'agissant de la mobilisation des ressources nécessaires à la tenue en temps voulu des élections législatives, j'encourage vivement les donateurs à combler le déficit financier du projet d'assistance électorale. Les parties prenantes nationales de la Guinée-Bissau ont déjà consenti un montant sans précédent de 1,8 million de dollars à cette fin et annoncé une contribution supplémentaire à hauteur de 500 000 dollars.

86. L'examen de la Constitution reste un moyen important de prévenir un nouveau blocage politique et institutionnel après les élections. Les problèmes à régler au cours du processus électoral témoignent de la fragilité de l'actuel Gouvernement inclusif et de son cadre institutionnel. Il convient dès lors d'accorder la plus grande priorité à la tenue des élections législatives, car il ne sera possible de progresser dans la consolidation de la paix en Guinée-Bissau qu'après l'avènement d'un nouvel ordre politique. Néanmoins, j'appelle tous les acteurs nationaux à s'employer à faire le nécessaire sans tarder et à achever la révision de la Constitution, dans le respect du principe d'appropriation nationale. Le laps de temps qui doit s'écouler entre les élections législatives de 2018 et le scrutin présidentiel de 2019 pourrait être l'occasion d'accélérer le processus d'examen de la Constitution, sous réserve que les élections législatives aient lieu en temps voulu et que les acteurs politiques bissau-guinéens en comprennent le caractère urgent.

87. Dans ce contexte, le BINUGBIS a rapidement revu ses activités à la suite de la révision de son mandat, en particulier pour ce qui est de l'appui à fournir au processus électoral afin de veiller à ce que les élections aient bien lieu en 2018. Je me félicite des efforts déployés par le Bureau pour réaffecter temporairement ses effectifs et pour

utiliser de façon efficace et rationnelle les ressources existantes aux fins de l'exécution de son mandat pendant une période charnière de la vie politique du pays. Je compte sur l'appui des membres du Conseil de sécurité et des autres partenaires internationaux tandis que je prépare ma prochaine évaluation stratégique, dans laquelle figureront les options que je présenterai au Conseil en novembre concernant une restructuration possible de la présence de l'ONU dans le pays et une nouvelle hiérarchisation des tâches.

88. Les autorités nationales ont pris des mesures en vue d'assurer un plus grand respect du droit à la liberté de réunion. Toutefois, il subsiste de nombreux obstacles entravant le plein exercice du droit, pour tous les membres de la société, et en particulier les femmes et les jeunes, de participer à la vie politique. Je demande instamment aux autorités de prendre immédiatement des mesures pour lutter contre les formes multiples et croisées de discrimination qui sévissent dans le pays. En ce qui concerne les élections législatives et présidentielle à venir, les autorités devraient, en priorité, prendre des mesures favorisant la participation active des femmes en tant qu'électrices ou candidates pour les deux scrutins.

89. Le respect des droits de l'homme est une condition essentielle à la stabilité, à la paix et au développement durable en Guinée-Bissau. La création officielle d'un réseau national de défenseurs des droits de l'homme est une première étape et j'invite la communauté internationale à lui apporter tout son appui. La mise en place d'un organisme national indépendant de défense des droits de l'homme, conformément aux Principes de Paris, et d'une commission interministérielle des droits de l'homme, chargés d'appliquer les recommandations émanant des mécanismes régionaux et internationaux de défense des droits de l'homme et d'en assurer le suivi, doit être un objectif fondamental pour la Guinée-Bissau.

90. Je prends note du professionnalisme dont font preuve les forces armées, qui se gardent d'intervenir dans la politique nationale et les affaires judiciaires, et s'acquittent de leurs fonctions conformément au rôle qui leur est dévolu dans la Constitution. Dans le contexte des élections, la décision de la CEDEAO de prolonger sa mission en Guinée-Bissau demeure un important facteur de stabilité, et il convient d'encourager le soutien financier et militaire apporté par les États Membres afin qu'elle puisse se poursuivre.

91. Le trafic de drogues et la criminalité transnationale organisée menacent la paix et la stabilité en Guinée-Bissau, dans la sous-région et au-delà. Pour lutter contre ces fléaux, il faut des approches multisectorielles et polyvalentes aux niveaux national et régional. Je demande aux États Membres de fournir les ressources nécessaires pour permettre à l'ONUDC de renforcer sa présence dans le pays et d'aider les autorités à apporter des réponses globales axées sur la personne, face au trafic de drogues, à la traite d'êtres humains et à la criminalité transnationale organisée.

92. En conclusion, je tiens à exprimer à nouveau ma gratitude à mon Représentant spécial, José Viegas Filho, au personnel du Bureau et à l'équipe de pays des Nations Unies pour leur dévouement. Je remercie également mon ancien Représentant spécial, Modibo Touré, d'avoir dirigé avec excellence et dévouement le Bureau et je lui suis reconnaissant des réalisations qui ont eu cours lors de son mandat.